



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 9 février 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 9^e jour du mois de février 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Germain Charron,
Michel Thérien

Marc Ménard

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des dépenses;
4. Parole au public (21h00);
5. Sujets :
 - 5.1. **Législation :**
 - 5.1.1. Suivi – dossier de demande de publicité
 - 5.2. **Administration :**
 - 5.2.1. Demande de subventions à Emploi-Québec
 - 5.3. **Sécurité publique :**
 - 5.3.1. Comité de surveillance en cas d'inondation sur la rivière Petite-Nation-mise à jour
 - 5.4. **Hygiène / environnement :**
 - 5.4.1. Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS)
 - 5.4.2. Formation en environnement – ADMQ

Maire

Sec. Très.

5.5. **Aménagement, urbanisme & développement :**

- 5.5.1. Suivi – Projet « Bornes électriques » sur terrain municipal
- 5.5.2. Mandat principal au stagiaire pour révision du plan d'urbanisme
- 5.5.3. Mandat à CIMA+ pour le projet du promoteur Alain Pilon
- 5.5.4. Demande de CPTAQ – 235, rang Petite-Herse
- 5.5.5. Demande de PIIA, Fenpro, 181A, rue Principale
- 5.5.6. Demande de PIIA, 48, rue St-André
- 5.5.7. Renouvellement de mandat des membres du CCU
- 5.5.8. Offre d'achat d'une parcelle de terrain, rue du Ruisseau
- 5.5.9. Demande d'acquisition de terrain coin route 321 et Rang St-Joseph

5.6. **Loisirs / Culture :**

- 5.6.1. Inscription à la Journée des Bibliothèques
- 5.6.2. Renouvellement de l'adhésion au programme des Fleurons du Québec 2015-2017
- 5.6.3. Analyse d'une demande du Coordonnateur des Sports et Loisirs
- 5.6.4. Invitation au cocktail d'ouverture officielle de la 49^e édition du Marathon Canadien de ski
- 5.6.5. Reconnaissance de la Fête Nationale
- 5.6.6. Demande de l'Association des pompiers pour l'utilisation du stationnement du Complexe Whissell pour l'évènement de la Fête Nationale
- 5.6.7. Suivi – Dossier cantine
- 5.6.8. Prolongation de la fermeture de l'aréna
- 5.6.9. Suivi – Demande d'étalement des heures de travail à l'aréna
- 5.6.10. CSLP – Renouvellement de location de salle pour le bingo 2015-2016
- 5.6.11. Achat d'un Bonhomme Carnaval
- 5.6.12. Dossier – Comité culturel

5. Fermeture de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1502-061

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE *l'assemblée est déclarée ouverte.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1502-062

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE *l'ordre du jour est adopté tel que présenté.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **26 789,84 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **28 401,53 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1502-063

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a eu aucune intervention parmi le public.

5. SUJETS :

5.6. LOISIRS / CULTURE :

NOUS PASSONS DIRECTEMENT À LA SECTION 5.6

5.6.1. INSCRIPTION À LA JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

1502-064

ATTENDU QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. organise une journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais à la Maison du Citoyen de Gatineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE monsieur Marc Ménard, madame Micheline Touchette et monsieur Adéodat Bernard soient autorisés à participer à cette journée qui se tiendra le vendredi 27 février 2015, à compter de 8h30 à la Salle des Fêtes de la Maison du Citoyen à Gatineau au coût de **18 \$ plus taxes par personne**, incluant le dîner et un laissez-passer par personne pour visiter le Salon du livre de l'Outaouais;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de **62,09 \$ taxes incluses** à l'ordre de **CRSBP** de l'Outaouais;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous les items numéros 02 70230 349 et 02 70230 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

5.6.2. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC 2015-2017

1502-065

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'embellir notre municipalité, il serait important de continuer à faire partie des municipalités qui sont abonnées à la Corporation « Les Fleurons du Québec »;

ATTENDU QUE cette Corporation en est à leur dixième édition de la classification horticole des Fleurons du Québec (2015-2017);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à compléter le formulaire de renouvellement d'adhésion au programme Les Fleurons du Québec au coût de **1 075 \$** réparti en trois versements annuels de **415 \$** pour les années 2015, 2016 et 2017.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 63200 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

5.6.3. ANALYSE D'UNE DEMANDE DU COORDONNATEUR DES SPORTS ET LOISIRS

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

5.6.4. INVITATION AU COCKTAIL D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 49^e ÉDITION DU MARATHON CANADIEN DE SKI

Information remise aux élus. Évènement tenu le 6 février dernier.

5.6.5. RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE

1502-066

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saint-André-Avellin souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin a déjà manifesté, dans le cadre des ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-André-Avellin, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclament le 24 juin, Fête nationale du Québec et invitent la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.6.6. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DU COMPLEXE WHISSELL POUR L'ÉVÈNEMENT DE LA FÊTE NATIONALE

1502-067

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Saint-André-Avellin aura besoin d'espace pour des activités lors de la Fête Nationale des Québécois les 22 et 23 juin dans la soirée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin autorise l'utilisation du stationnement à l'avant du Complexe Whissell, soit à partir du devant de la bibliothèque jusqu'au terrain de balle, pour

Municipalité de Saint-André-Avellin

leurs activités les soirées des 22 et 23 juin, et d'utiliser l'arrière du Complexe comme stationnement durant cette soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.6.7. SUIVI – DOSSIER CANTINE

1502-068

ATTENDU QUE la municipalité a procédé précédemment à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour opérer en concession la cantine de l'aréna Stéphane-Richer du Complexe Whissell;

ATTENDU QUE lors de la mise en concession de ladite cantine, le Conseil municipal a exigé de la part de Monsieur Daniel Gauthier, une assurance responsabilité de 5 000 000 \$ alors qu'il en avait pris une de 2 000 000 \$;

ATTENDU QU' un loyer mensuel de 500 \$ plus taxes pour la saison 2014-2015 avait été offert par le concessionnaire;

ATTENDU QUE le locataire a déboursé des frais de 3 408,26 \$ plus taxes pour racheter notre inventaire de ladite cantine;

ATTENDU QUE nous avons pris entente de réduire le loyer le 100 \$ par mois pour la saison 2014-2015 pour compenser les coûts supplémentaire de l'augmentation de l'assurance responsabilité de 3 000 000 \$, selon nos exigences;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de réduire le loyer mensuel à **200 \$ plus taxes** pour l'opération en concession de la cantine et ce, pour la saison hivernale 2014-2015, rétroactivement au début de l'opération de la cantine par M. Gauthier;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à préparer et signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André-Avellin tout document relatif à cette nouvelle entente;

ET QUE cette résolution abroge la résolution portant le numéro 1501-023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.6.8. PROLONGATION DE LA FERMETURE DE L'ARÉNA

1502-069

ATTENDU QUE la fermeture de l'aréna était prévue pour le 5 avril 2015;

ATTENDU QUE le hockey mineur a déposé une demande de réservation pour 20 blocs d'heures additionnelles pour un pré-camp du 6 au 12 avril;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent la prolongation de l'ouverture de l'aréna et ce, jusqu'au 12 avril 2015;

ET que le directeur des loisirs en avise nos équipes locales du prolongement selon les disponibilités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.6.9. SUIVI – DEMANDE D'ÉTALEMENT DES HEURES DE TRAVAIL À L'ARÉNA

1502-070

ATTENDU QUE les employés de l'aréna sont d'accord et ont signé un document pour l'étalement des heures pour une moyenne de 40 heures étalées sur trois semaines;

ATTENDU QU' après analyse, il s'avèrerait qu'un étalement des heures n'apporterait aucun bénéfice aux employés suite aux modifications de l'horaire de travail des employés pour la saison hivernale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, ou son représentant à ne pas reconduire la demande d'étalement des heures à la Commission des Normes du Travail pour l'année 2014-2015;

ET QUE cette résolution abroge la résolution numéro 1412-564.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.6.10. CSLP – RENOUELEMENT DE LOCATION DE SALLE POUR LE BINGO 2015-2016

1502-071

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Commission des sports, loisirs et parcs de Saint-André-Avellin, organisme à but non-lucratif, pour renouveler la location de la salle « La Parenté » du Complexe Whissell pour organiser des bingos tous les dimanches en soirée;

ATTENDU QUE cette activité est récurrente (plus de 40 fois/an);

ATTENDU QUE lors de la tenue de cette activité, des frais d'entrée seront exigés;

ATTENDU QUE cet organisme est un organisme sans but lucratif;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de renouveler la location de la salle La Parenté selon nos tarifs pour un organisme sans but lucratif pour 2015 et 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Municipalité de Saint-André-Avellin

5.6.11. ACHAT D'UNE COMMANDITE POUR UN BONHOMME CARNAVAL

1502-072

ATTENDU QUE la Commission des sports, loisirs et parcs (CSLP) a déposé une demande de commandite d'un Bonhomme Carnaval au coût de 75 \$, dont celui-ci sera installé près de la Mairie du 6 au 8 février;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus acceptent de commanditer un Bonhomme Carnaval au coût de 75 \$;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

5.6.12. DOSSIER – COMITÉ CULTUREL

1502-073

ATTENDU QUE le Comité culturel de la Municipalité a déposé une demande afin de libérer un montant de 5 200 \$ pour défrayer les coûts de réparation du toit du pavillon ainsi que la reconstruction de la niche de St-Joseph, tous deux situés sur le Mont St-Joseph;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent une dépense de **5 200 \$** pour les travaux mentionnés ci-haut;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget du Comité culturel de la municipalité de Saint-André-Avellin sous l'item numéro 02 70290 411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

NOUS REVENONS À LA SECTION 5.1

5.1 LÉGISLATION :

5.1.1 SUIVI – DOSSIER DE DEMANDE DE PUBLICITÉ

Cet item est reporté à une réunion ultérieure afin d'obtenir plus d'informations quant à l'accord des partenaires.

5.2 ADMINISTRATION :

5.2.1 DEMANDE DE SUBVENTIONS À EMPLOI-QUÉBEC

1502-074

ATTENDU QU' il y a différents projets pour des travaux prévus dans les secteurs de la voirie, de l'aréna, des parcs, du service d'incendie et d'urbanisme pour l'année 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay est autorisée à faire les demandes auprès du Centre local d'emploi de Papineauville concernant l'embauche de personnes en attente de travail ou prestataires d'assurance chômage ou d'assistance sociale pour les secteurs suivants et ce, dans le cadre d'une subvention d'Emploi-Québec :

Secteur	Nbre/postes	Nbre/semaines	Nbre/d'heures	Salaire
Voirie municipale	2	30	40	2,00 \$ de plus que le salaire minimum
Aréna	1	30	40	
Entretien parcs	1	30	40	
Sécurité publique	1	30	40	
Urbanisme	1	30	35	

ET QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à faire paraître une annonce dans le journal Revue de la Petite-Nation et à Emploi-Québec en ligne pour combler les postes mentionnés ci-dessus de faire une pré-sélection des candidatures reçues et de faire les entrevues des candidats retenus en collaboration avec les membres du comité et la personne responsable du secteur concerné et de faire leurs recommandations au conseil municipal;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ces emplois;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 341;

ET QUE cette résolution abroge la résolution numéro 1502-037.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.3.1 COMITÉ DE SURVEILLANCE EN CAS D'INONDATION SUR LA RIVIÈRE PETITE-NATION-MISE À JOUR

Une rencontre est prévue prochainement.

5.4 HYGIÈNE / ENVIRONNEMENT :

5.4.1 ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET SAUMON (OBV RPNS)

Les élus ne donnent pas suite à cet item.

5.4.2 FORMATION EN ENVIRONNEMENT – ADMQ

1502-075

ATTENDU QUE *le monde est de plus en plus axé sur l'environnement et de nombreuses lois gravitent autour de ce sujet;*

ATTENDU QU' *une formation est offerte par l'ADMQ sur « Environnement et responsabilités municipales » le 18 février prochain à Gatineau au coût de 286 \$ plus taxes par personne;*

ATTENDU QUE *cette formation vise à brosser un portrait des multiples responsabilités et préoccupations environnementales des municipalités;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *les membres du conseil autorisent Madame Claire Tremblay à participer à ladite formation le 18 février prochain au coût de **286 \$ plus taxes par personne**;*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 454.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

5.5 AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT :

5.5.1 SUIVI – PROJET « BORNES ÉLECTRIQUES » SUR TERRAIN MUNICIPAL

Cet item est reporté à une réunion ultérieure dans l'attente d'informations additionnelles. Un garagiste fait des démarches pour faire installer une borne électrique à sa propriété.

5.5.2 MANDAT PRINCIPAL AU STAGIAIRE POUR RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

1502-076

ATTENDU QUE *Monsieur Jérémy Larente a été embauché comme stagiaire au service de l'urbanisme;*

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement (SAD) sera adopté à court terme par la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à la révision du plan d'urbanisme et de ses règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandatent ledit stagiaire, Monsieur Jérémy Larente, à préparer un projet de plan d'urbanisme révisé et à soumettre celui-ci pour recommandation et approbation, respectivement auprès du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.5.3 MANDAT À CIMA+ POUR LE PROJET DU PROMOTEUR ALAIN PILON

1502-077

ATTENDU QU' il y a lieu d'aménager un réseau d'égout pluvial pour les fins du drainage de la rue de la Grotte près de la rue St-André,

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les élus mandatent la firme CIMA+ pour préparer des plans de services municipaux pour la mise en place d'un égout pluvial, ainsi que la conception du drainage de la rue de la Grotte et d'une partie de la rue St-André afin de régler les problèmes de drainage suite à l'implantation d'un nouveau projet de développement domiciliaire et ce, pour une somme de 13 800 \$ plus taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 41500 410.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

5.5.4 DEMANDE DE CPTAQ – 235, RANG PETITE-HERSE

1502-078

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été déposée d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 131-2, 131-p et 132-p

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, circonscription foncière de Papineau, pour le fins d'une aliénation et d'un lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire aliéner et lotir le lot 131-2 d'une superficie de 29,536,8 mètres carrés, de la partie résiduelle constitué des lots 131-p et 132-p comprenant une superficie de 387,290 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les deux entités concernées par cette demande a déjà fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier #137777 dans un autre contexte;

CONSIDÉRANT QUE le lot 131-2 fût créé avant l'entrée en vigueur de la Loi dans notre municipalité, qu'il est toujours utilisé à des fins résidentielles, que la partie résiduelle des lots 131-p et 132-p ne font pas l'objet d'un morcellement et ne seront pas utilisés à des fins autres que l'agriculture, et qu'une autorisation n'engendrerait que peu ou pas d'impact négatif sur le milieu agro-forestier, tel qu'indiqué à cette décision mentionnée précédemment;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.5.5 DEMANDE DE PIIA, FENPRO, 181A, RUE PRINCIPALE

1502-079

ATTENDU QUE l'entreprise Fenpro a déposé une demande relative à l'installation d'une enseigne sur l'immeuble sis au 181A, rue Principale, assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser l'installation d'une enseigne, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-41, aux conditions décrites ci-après, soient :

- Permettre l'installation d'une enseigne semi permanente constituée d'un bac à fleurs intégré à la base, de bois couvert d'aluminium de couleur gris sur les dits poteaux seulement; les couleurs s'intègrent au bâtiment (poteau existant et façade);

ATTENDU QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande et autorise l'installation d'une enseigne, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-41, aux conditions décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.5.6 DEMANDE DE PIIA, 48, RUE ST-ANDRÉ

1502-080

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8984727 Canada Inc a déposé une demande relative à la construction d'un bâtiment principal résidentiel multifamilial sur un immeuble sur la rue St-André à l'intersection de la rue Mignault, soit le lot 241-62, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel multifamilial de 4 logement, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-38, aux conditions décrites ci-après, soient :

- *Construction d'un bâtiment principal résidentiel multifamilial de 4 logements, dont la toiture est à deux versants;*
- *Pose d'un revêtement extérieur de type canexel de couleur caramel;*
- *Les rampes, garde-corps et l'encadrement des fenêtres, le facia et le soffite sont de couleur brun (commercial);*
- *La toiture est en bardeaux asphalte doit être de d'une même teinte de couleur que le revêtement extérieur ou de couleur brun (commercial) semblable à celle des rampes et garde-corps;*
- *La galerie avant est de béton coulé;*
- *Un aménagement paysager d'arbres, d'arbustes et de fleurs est requis;*
- *Le stationnement dans la cour avant doit être pavé en asphalte ou de pavé-uni;*

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande et autorise la construction d'un bâtiment principal résidentiel multifamilial de 4 logement, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-38, aux conditions décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.5.7 RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU CCU – SIÈGES PAIRS

1502-081

ATTENDU QUE selon le règlement numéro 33-00 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux deux ans par résolution du conseil municipal;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE le mandat des membres occupant les sièges ipairs est échu depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la présente prend effet rétroactivement au 1er janvier 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler le mandat des membres suivants sur le comité consultatif d'urbanisme pour des termes mentionnés ci-dessous :

Laurent Charron - siège #2
Isabelle Turcot – siège #4
Bernard Côté – siège #6

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.5.8 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, RUE DU RUISSEAU

Item réglé à l'assemblée du 2 février 2015.

5.5.9 DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN COIN ROUTE 321 ET RANG ST-JOSEPH

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

6. VARIA

6.1. APPUI À L'ORGANISME « LA MAISON DE LA FAMILLE »

1502-082

ATTENDU QUE l'organisme « La Maison de la famille » projette de mettre sur pied des ateliers préparatoires pour une entrée scolaire réussie dans le cadre du développement global des enfants, soit sur le plan physique, intellectuel, affectif, social et moral;

ATTENDU QUE le but de ces ateliers est de réduire l'écart existant entre les enfants de divers milieux en offrant des outils permettant d'acquérir une base solide pour leur future apprentissage scolaire;

ATTENDU QUE ce projet vise tous les enfants d'âge préscolaire qui n'ont pas la chance de faire programme Passe-Partout ainsi que les enfants qui ne profite pas du service de garde de la petite enfance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin s'engage à appuyer le projet d'ateliers de l'organisme « La Maison de la famille » décrit hi-haut, dont les ateliers auront lieu de mai à septembre 2015 et 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. SEMAINE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

1502-083

ATTENDU QUE le Pavillon organise une soirée gala dans le cadre des activités de la Semaine de la déficience intellectuelle qui aura lieu le 12 mars prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU' une demande a été déposée par le Pavillon du Parc pour obtenir la gratuité de la salle du Complexe Whissell;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil permettent au Pavillon du Parc de tenir leur soirée gala au Complexe Whissell, Salle La Parenté, le 12 mars prochain et ce, sans frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

MONSIEUR MARC MÉNARD QUITTE SON SIÈGE À 21H45.

6.3. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA GESTION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES SITUÉ SUR LA TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ CANTON DE LOCHABER

1502-084

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent à faire une rencontre afin de partager notre expertise en matière de compostage et exposer les grandes lignes de notre démarche et ce, lors de la réunion des maires le 10 février prochain;

ET de préparer une entente intermunicipale concernant la réalisation de travaux de construction, l'exploitation et la gestion d'un centre de valorisation des matières organiques situé sur le territoire de la municipalité Canton de Lochaber;

ET QU' ils autorisent Madame la maire, Thérèse Whissell, et la directrice-générale et secrétaire trésorière, Madame Claire Tremblay, à signer tous les documents reliés à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.4. SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

1502-085

ATTENDU QU' une subvention de 87 000 \$ est accordée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour des travaux de réfection de chemin, creusage et profilage de fossés, de remplacement de ponceau, de gravelage de rechargement de la chaussée dans le Rang St-Denis dont le coût total prévu est de 291 300 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Maire

Sec. Très.

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

*ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses de **67 860 \$** pour les travaux exécutés en partie sur le Rang St-Denis pour lesquels une subvention maximale de **87 000 \$** échelonnée sur trois années budgétaires a été accordée, conformément aux exigences du ministère des Transports;*

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre
5 février 2015	19h00	Formation MSP - Ripon
		Rencontre pour le recueil
		Rencontre – Site de compostage
		Rencontre avec tous les employés – Périodicité de la paie

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

1502-086

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Thérien

QU' à 22h05 , la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.